

S'ENGAGER COLLECTIVEMENT VERS MOINS DE  
PHYTOS



**APPEL À PROJETS BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ "GROUPES 30 000"**  
Émergence et reconnaissance de collectifs engagés vers l'agro-écologie à  
bas niveau de produits phytopharmaceutiques

**DRAAF Bourgogne-Franche-Comté**  
[collectifs.agroecologie.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:collectifs.agroecologie.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)  
03 80 39 30 26

Conception de la charte graphique : Hipolito  
Conception sur la base d'une plaquette créée par la DRAAF Occitanie

# OBJECTIFS DES GROUPES 30 000

Au coeur du plan Ecophyto II+, les groupes 30 000 servent à diffuser au plus grand nombre d'agriculteurs des techniques économes en produits phytosanitaires adoptées dans des réseaux de référence dont les fermes DEPHY. L'objectif est de multiplier par 10 le nombre d'agriculteurs accompagnés dans la transition agro-écologique pour réduire leur utilisation de phytos.

## En quoi consiste un Groupe 30 000 ?

Mettre en place des techniques économes en phytos

Techniques déjà testées et éprouvées par les fermes du réseau DEPHY ou par d'autres collectifs d'agriculteurs

Démarche collective de réduction de l'usage des phytos

### THÉMATIQUES ABORDÉES :

1. Arrêt du **glyphosate**,
2. Mise en place du **biocontrôle**,
3. Mise en place du **désherbage mécanique**,
4. Mise en place de **couverts végétaux**,
5. **Diversification** de la rotation,
6. Implantation d'**infrastructures agro-écologiques** (haies en bordure de parcelles par exemple)
7. **Santé et exposition** des utilisateurs et riverains

Engager des **pratiques adaptées** à son exploitation en travaillant **main dans la main** avec d'autres agriculteurs



- **Diagnostic individuel** des pratiques agricoles
- **Accompagnement** pour la mise en œuvre de nouvelles pratiques
- **Transfert de connaissances et expériences acquises** par d'autres groupes : réalisation de bilans techniques pour le suivi de projet
- **Échanges d'expériences** entre agriculteurs : **partage et valorisation** des résultats obtenus

## Comment répondre à l'appel à projets ?

### Etape 1

Formation d'un groupe d'agriculteurs motivés à rejoindre le réseau 30 000

### Etape 2

Choix d'une structure d'accompagnement pour les démarches collectives et individuelles

(Chambre d'agriculture, groupes d'agriculteurs, Association, GABB, syndicats mixtes, GDA, CIVAM, CETA ...)

### Etape 3

Réponse à l'appel à projets "Groupes 30 000" et dépôt du dossier de demande de financement

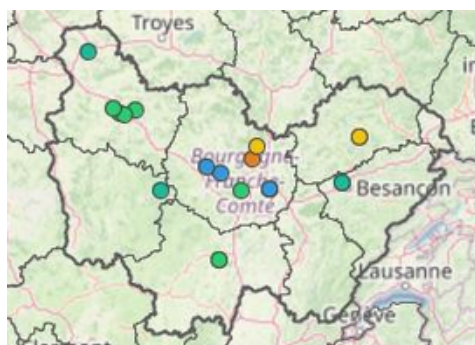
**CANDIDATURES  
OUVERTES DU 6 MARS  
AU 26 MAI 2023**



# ILS L'ONT FAIT



Collectifs engagés dans une démarche Groupe 30000 en Bourgogne-Franche-Comté en 2020\*



Orientation des exploitations

- Grandes cultures
- Polyculture
- Polyculture élevage
- Viticulture
- Maraîchage

\*: certains points correspondent à plusieurs collectifs

En 2022, les groupes 30 000 reconnus en Bourgogne-Franche-Comté comptaient :

**18 collectifs,**  
**178 agriculteurs**  
**sur 13 433 hectares**



## POURQUOI PAS VOUS ?

### Calendrier de l'AAP 2023

#### CANDIDATURES

6 MARS → 26 MAI

Lancement de l'appel à projets "Groupe 30 000" 2023

Dépôt des candidatures sur le site électronique à l'adresse :

[collectifs.agroecologie.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr](mailto:collectifs.agroecologie.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr)

JUILLET

Annnonce des projets retenus



## d EN QUELQUES MOTS

<https://www.dailymotion.com/video/x75pa7e>









Les collectifs engagés dans l'agro-écologie



Rendez vous sur le site régional :  
[www.ecophyto-bfc.fr](http://www.ecophyto-bfc.fr)

Plus d'infos sur l'AAP 2023 Groupes 30 000 sur :  
<https://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/APPEL-A-PROJETS-2022>

# REJOINDRE LE RÉSEAU DES 30 000

	<b>Volet A : Faire émerger un Groupe 30 000</b>	<b>Volet B : Faire reconnaître un Groupe 30 000</b>						
 Durée	1 an	3 ans soit 3 campagnes culturelles						
 Taille du groupe	5 à 20 exploitations	8 à 20 exploitations dont moins de 25% appartenant au réseau DEPHY						
 Dépenses éligibles : hors animations déjà financées par Ecophyto 2, DEPHY, GIEE, co-financement AE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses de personnel</li> <li>• Prestations externes (frais d'intervenants, diagnostics...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dépenses de personnel</li> <li>• Dépenses annexes fonction des modalités agences (liées à l'animation : analyses, petit matériel, prestations d'experts...)</li> <li>• Participation aux réunions régionales</li> </ul>						
	<table border="1"> <tr> <td>Agence Loire Bretagne</td> <td>Montant d'aide = 0.5 x dépenses éligibles</td> </tr> <tr> <td>Agence Seine Normandie</td> <td>Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles</td> </tr> <tr> <td>Agence Rhône Méditerranée Corse</td> <td>Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles</td> </tr> </table>	Agence Loire Bretagne	Montant d'aide = 0.5 x dépenses éligibles	Agence Seine Normandie	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles	Agence Rhône Méditerranée Corse	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles	
Agence Loire Bretagne	Montant d'aide = 0.5 x dépenses éligibles							
Agence Seine Normandie	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles							
Agence Rhône Méditerranée Corse	Montant d'aide = 0.7 x dépenses éligibles							
 Actions éligibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élargir le groupe</li> <li>• Identifier une problématique commune sur la réduction des phytos</li> <li>• Identifier un groupe ressource</li> <li>• Élaborer un plan d'action</li> <li>• Effectuer des diagnostics des exploitations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Animer le groupe</li> <li>• Accompagner les agriculteurs</li> <li>• Mettre en œuvre le projet collectif de réduction des phytos</li> <li>• S'appuyer sur le groupe ressource</li> <li>• Capitaliser et diffuser les expériences du groupe</li> </ul>						
 Engagements	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mesures pour faire émerger un groupe</li> <li>• Définir des thématiques qui seront abordées par le groupe et élaborer un plan d'action</li> <li>• Réaliser des diagnostics pour chaque exploitation agricole du groupe</li> <li>• Remplir un bilan de fin de projet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de l'animation de mon groupe</li> <li>• Suivre des indicateurs pour toutes les exploitations de mon groupe et en faire un retour annuel</li> <li>• Organiser des journées de valorisation – transfert – communication</li> <li>• Participer aux journées régionales et réunions filières des collectifs agro-écologiques</li> <li>• Réaliser des livrables sur les avancées du groupe à transmettre régulièrement à la DRAAF et la CRA</li> <li>• Rédiger un bilan de fin de projet</li> </ul>						
 Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réalisation de Diagnostics Individuels des exploitations</li> <li>• Calcul des IFT : obligatoire avec les doses références à la cible sur le site "Atelier de calcul de l'IFT" du Ministère de l'Agriculture</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mesures de suivi agronomique : SAU, pratiques agricoles, IFT, assolement, leviers agro-écologiques mobilisés</li> <li>• Mesures de suivi social : nombre de jours de formation, de visites individuelles, actions de démonstrations</li> </ul>						